

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

L'ordre du jour appelle la question d'actualité posée au Gouvernement par Monsieur le Député Iba Der THIAM et relative aux perturbations intermittentes qui secouent le milieu scolaire au Sénégal.

Mon cher Collègue, vous avez la parole pour donner lecture de votre question.

L'honorable Député Iba Der THIAM, vous êtes prié de bien vouloir venir donner lecture de votre question concernant les perturbations intermittentes qui secouent le milieu scolaire au Sénégal.

[Brouhaha].

Le Règlement intérieur permet de régler la question de l'ordre dans lequel les questions peuvent être posées avec les réponses attendues du Gouvernement, il a été décidé une inversion au point que c'est la question sur les perturbations dans le milieu scolaire qui passe maintenant, l'autre passera après. C'est conforme au Règlement intérieur. Vous êtes prié de venir, s'il vous plaît, donner lecture de votre question.

Je dois informer notre collègue Madame Aïssatou MBODJ que, en application de l'article 92 modifié en 2010 par la loi 04 du 3 mai, il n'y a pas de débat après la réponse du Ministre pour une question d'actualité, la Conférence des Présidents en avait discuté aussi.

Honorable Collègue, vous avez la parole.

MONSIEUR IBA DER THIAM

Merci, Monsieur le Président.

Mais, quand il y a interversion des machins, il faut en informer la personne concernée, je n'ai jamais été informé de cela.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Messieurs les Ministres,

Honorables Députés,

Voici la question d'actualité que j'avais rédigée à l'intention de Monsieur le Ministre de l'Education.

Je viens par la présente vous demander de soumettre au Gouvernement la question d'actualité suivante, concernant les perturbations intermittentes qui secouent le milieu scolaire du Sénégal. En suivant l'actualité politico-syndicale, on a la douloureuse impression que, contrairement, aux souhaits exprimés par l'écrasante majorité du peuple sénégalais, l'année scolaire qui commence - c'était depuis le 19 janvier - pourrait connaître des perturbations sérieuses dont la récurrence pourrait compromettre dangereusement la qualité de notre enseignement dans un monde impitoyable où la compétition entre nations va se faire, de l'avis de tous les spécialistes, au niveau des têtes, c'est-à-dire au niveau de l'éducation et de la formation.

Il ne se passe pas deux jours où les médias nous signalent des arrêts de travail dans tel ou tel ordre d'enseignement, dans telle ou telle région, dans tel ou tel département. Dans la plupart des cas, les revendications des personnes sont les mêmes soient certains enseignants n'ont pas perçu leur salaire depuis plusieurs mois soit les indemnités qui leur sont dues pour leur participation à des jurys, à des corrections d'examen ou pour d'autres prestations ne leur ont pas été versées en dépit des engagements auxquels ils disent avoir souscrit. Le Gouvernement semble incriminer le traitement manuel de ses questions et envisage de

recourir à l'informatique sous la forme d'un logiciel spécial, sans en indiqué le coût.

Je reste pour ma part dubitatif, ce qui est en cause, c'est à mon humble avis, moins de dispositifs techniques mis en place que la volonté politique. Je suis au demeurant d'autant plus surpris par ces doléances qui ne datent pas du nouveau Gouvernement que dans les années 80, le ministère de l'Education nationale avait réussi à éponger, avec l'aide du ministère de l'Economie et des Finances, tous les retards de paiements accumulés depuis trois ans et, même plus, régularisé tous les arriérés et mis au point, avec le soutien du même ministère, un système d'avances de trois mois de salaires consentis à chaque enseignant nouvellement affecté afin qu'il puisse regagner son poste sans problème, acheter le matériel nécessaire à son installation, payer son logement et sa nourriture, de manière à bénéficier de l'autonomie indispensable à l'exercice adéquat de sa mission d'éducateur. En effet, tout le monde sait qu'un enseignant endetté ou totalement désargenté perd son autorité morale et sa crédibilité sociale dans le milieu au sein duquel il évolue. Obligé de négocier chaque jour que Dieu fait des compromis humiliants, il devient un jouet entre les mains des parents d'élèves et un contre model pour les apprenants.

Au cours de la même période en partenariat avec le ministère de l'Economie et des Finances et celui de la Fonction publique, le Ministre de l'Education nationale avait affecté 10 enseignants au ministère de l'Economie et des Finances et 10 autres au ministère de la Fonction publique chargés exclusivement de traiter les dossiers de leurs collègues pour mettre un terme au retard du cumul d'arriérés, facteur, comme toujours, de tension sociale. Certains de ces personnels s'y trouvent encore s'ils n'ont pas été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

C'est pourquoi, j'aimerais savoir s'il n'est pas possible que le Gouvernement, en se fondant sur ce précédent que nous avons vécu et qui a donné de bons résultats, sans exclure toute autre forme d'initiative porteuse de solution durable, mette en œuvre un dispositif adéquat et convaincant permettant de résoudre, définitivement, la lancinante

question des retards de salaires et des retards de paiements d'indemnités ou autres droits dus à tous les enseignants et non pas aux seuls corps émergents afin que la paix revienne dans nos établissements d'enseignement.

Dans l'affirmative, quelle seraient les modalités et les articulations de ce nouveau mécanisme ? Comment associer à sa mise en place, les syndicats d'enseignants, la Commission d'Education de l'Assemblée nationale, les parents d'élèves et les représentants des foyers socio-éducatifs pour donner à la démarche envisagée le plus large écho et une efficacité optimale ?

Voilà la question. Merci beaucoup.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher collègue, avant de donner la parole à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, je voudrais indiquer à l'honorable collègue Iba Der Thiam que c'est, au moment où nous entrons en salle que nous avons reçu une demande du Gouvernement, pour que la question que vous venez de poser puisse passer avant celle sur les loyers et c'est en entrant en salle que nous avons dit ok.

Voilà c'est la simple raison qui a fait que nous avons interverti.

MONSIEUR IBA DER THIAM

[Inaudible].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Voilà c'est cela. Ce sera fait la prochaine fois, soyez tranquille à ce sujet.

Je vous remercie, cher Collègue.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

Honorable député, Professeur Iba Der THIAM, auteur de la question d'actualité, je voudrais vous remercier pour avoir pris l'initiative de cette question qui témoigne de l'intérêt que vous portez à un secteur important pour le développement de notre pays et vous le faites en tant que ancien Ministre de l'Education et en tant que membre de cette auguste Institution, parce que la question qui nous préoccupe, la question de l'éducation est une question à la fois complexe et sensible ; on a besoin des points de vue des autres pour essayer d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans ce secteur.

Je voudrais aussi dire à votre auguste Institution que, au niveau de mon département, nous avons toujours à cœur d'associer l'Assemblée nationale à toutes les activités que nous menons ; qu'il s'agisse des CRD que nous organisons dans toutes les régions, nous prenons chaque fois le soin d'inviter Monsieur le Président de l'Assemblée nationale à avertir les députés ressortissants de la région et les membres de la Commission de l'Education. C'est ainsi que pour tous les CRD organisés, nous avons toujours eu des membres de l'Assemblée nationale qui étaient à nos côtés, et lors des tournées. Nous l'avons fait aussi lorsqu'il s'est agi, récemment, des rencontres de partage du paquet, le nouveau programme sectoriel de l'Education qui couvre la période 2013-2025, programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence.

Nous gérons ce secteur en ayant en vue une dynamique participative et inclusive de tous les acteurs. Vous en avez parlé dans votre document à la fin, en disant voir comment impliquer les parents d'élèves, tous les acteurs. Je voudrais dire que c'est la démarche que nous avons. Concernant ce nouveau programme sectoriel dont je vous ai parlé, nous avons eu entre le 10 avril et le début du mois de mai des rencontres de partage, d'abord avec l'union des Associations des élus locaux avec qui nous avons partagé le programme pendant 2 jours ; nous avons eu une rencontre avec les syndicats d'enseignants qui ont donné une note de contribution ; nous avons eu une rencontre avec les partenaires techniques et financiers ; et nous avons eu récemment un comité de pilotage spécial qui a vu la participation de tous les Ministres du secteur,

qu'il s'agisse de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur, de la Petite enfance, du Ministère des Finances, avec tous les acteurs : partenaires techniques et financiers pour partager sur ce nouveau programme sectoriel qui a été enrichi par les apports des uns et des autres.

Et, au cours des CRD que nous organisons, nous avons à cœur de demander aux Gouverneurs d'impliquer toutes les parties prenantes, et chaque fois que nous avons tenu ces CRD, pendant les CRD ou en marge, nous avons rencontré les organisations syndicales pour échanger avec elles sur leurs préoccupations.

Je voudrais maintenant essayer de vous donner un certain nombre d'informations par rapport à la question que vous avez soulevée en essayant d'avoir, peut-être, quatre temps : le premier c'est de définir le cadre dans lequel nous voyons les rapports que nous devons entretenir avec les organisations syndicales ; le deuxième c'est d'indiquer la méthode de conduite et l'état des négociations que nous avons actuellement avec les organisations syndicales et cela je le fais au nom du Gouvernement , je reviendrai tout à l'heure sur cette question-là. Peut-être, faudrait-il évoquer certaines questions ponctuelles avant de revenir sur une correspondance que j'ai récemment envoyée aux honorables Députés, en ce qui concerne le cadre dans lequel nous inscrivons les relations avec les syndicats.

Après notre prise de service le 09 novembre, nous les avons rencontrés le 17 décembre. Au cours de cette rencontre nous leur avons indiqué que nous les considérons comme des partenaires du secteur parce que le Ministère de l'Education nationale est un Ministère complexe dont les structures sont disséminées sur tout le territoire et nous avons besoin de l'apport des uns et des autres pour saisir, au quotidien, la réalité des problèmes qui se posent et essayer de leur apporter des solutions, donc nous leur avons dit que nous comptons créer les conditions pour mieux travailler ensemble et établir un partenariat au bénéfice exclusif de l'école et de l'élève ; et, dans le cadre de ce travail que nous devons faire ensemble, nous ne devons pas perdre de vue que le Ministre de l'Education nationale dans ce travail-là ne constitue qu'un moyen, les enseignants ne constituent qu'un moyen, le but de notre travail, le sens

de notre mission c'est l'élève, c'est la centralité de l'élève, toutes les actions que nous menons, toutes les initiatives que nous prenons, toutes les décisions, chaque somme d'argent que nous dépensons doit être évaluée à l'aune de l'intérêt de l'élève, nous ne devons pas perdre cela de vue et nous avons pensé partager cela avec les organisations syndicales.

Deuxième principe, qui a articulé les rapports que nous devons avoir avec tous les partenaires c'est de donner à chaque acteur sa place et sa responsabilité dans le système.

Troisième élément, c'est de gérer, de façon transparente, de façon rationnelle le secteur. L'évaluation du PDF, qui est le programme décennal qui a couvert la période 2000-2011, a montré que beaucoup d'argent, beaucoup de ressources humaines, matérielles, financières, ont été injectées dans le système, le problème qui s'est posé, c'est un problème de gestion rationnelle de l'ensemble de ces ressources qui ont été injectées dans le système.

Quatrième élément, ce sera de gérer de façon démocratique, objective équitable. Nous ne sommes liés à aucune organisation syndicale, nous serons équidistant de toutes les organisations syndicales et c'est dans ce cadre-là que nous inscrivons nos rapports avec elle.

Cinquième élément, c'est de mobiliser l'expérience des enseignants, leur expertise, au service de l'école et de les associer à toutes les initiatives que nous prenons, l'exemple de la réunion que nous avons tenue avec elle pour partager le nouveau programme sectoriel en est une preuve.

Maintenant, la méthode est déclinée autour d'un certain nombre de principes :

Le premier principe, c'est la sincérité, c'est-à-dire avoir des rapports de vérité avec les organisations syndicales, parce que lorsqu'on prend des décisions sous la base du populisme et de la démagogie, tôt ou tard l'Etat est rattrapé par ce type de décision.

Deuxième principe, c'est celui du sens des priorités et du réalisme responsable. C'est de leur indiquer de façon claire que l'Etat n'a pas les moyens de régler tous les problèmes tout de suite. Les demandes sont multiples, venant de tous les secteurs. Nous devons, ensemble, avoir un sens des priorités de notre secteur, les définir et prendre les décisions sur cette base-là.

Troisième principe, c'est l'écoute constante de leur préoccupation, parce que nous considérons que nous sommes à la tête de ce département, nous devons être, comme le Premier Ministre l'a indiqué dans sa Déclaration de Politique générale, la notion d'Etat transparent, d'Etat protecteur, d'Etat efficace. La notion d'Etat protecteur nous interpelle en tant que Ministre de l'Education nationale pour être le protecteur du système, donc nous avons indiqué aux organisations syndicales que nous n'aurons jamais des polémiques avec elles, nous ne jetterons jamais l'opprobre sur elles, mais nous les écouterons et chaque fois qu'il est possible de donner des réponses à leurs préoccupations nous le faisons, et c'est ce type de rapport que nous avons avec les dirigeants des organisations syndicales.

Au cours de la première réunion, j'ai donné mon numéro de téléphone portable et mon adresse e-mail à l'ensemble des dirigeants des organisations syndicales. Tous les jours, ils m'envoient des SMS pour me signaler des problèmes ou bien ils m'envoient des e-mails, et nous réagissons dans la journée pour essayer de voir avec elles, comment trouver ces problèmes-là pour lesquelles, quelquefois, le Ministre n'est même pas au courant.

Quatrième principe c'est d'examiner leur préoccupation sur la base de quatre (04) critères :

- le premier critère, c'est le critère de la légitimité. Est-ce que la demande est fondée et justifiée ?

- le deuxième critère, c'est le critère de la légalité. Est-ce que la demande est conforme aux lois et règlements du pays ? Bien sûr, on peut avoir quelquefois des demandes qui sont légitimes, qui ne

répondent pas aux critères de la légalité, et en ce moment-là, l'Etat décide de savoir si la satisfaction de cette demande appelle une modification de la loi ou du règlement ;

- le troisième prisme sous lequel nous examinons leurs préoccupations, c'est le critère de l'équité. Nous avons la responsabilité de concilier les intérêts catégoriels, corporatistes à l'intérêt général. En ce moment-là, si une catégorie de Sénégalais a une préoccupation, c'est de la responsabilité de l'Etat de s'assurer que la résolution de cette préoccupation ne pose pas un problème d'équité par rapport aux autres secteurs sociaux et par rapport aux autres Sénégalais.

- le quatrième prisme sous lequel nous examinons les revendications, c'est le critère de la faisabilité. La revendication peut être légitime, équitable, légale et ne pas être soutenable pour l'Etat.

Quatrième principe, c'est le respect et la confiance mutuelle. La confiance a été entamée entre l'Etat et les organisations syndicales, à cause d'accords qui n'étaient pas respectés, à cause d'accords qui étaient signés tout simplement pour différer la crise.

Nous ne voulons pas nous inscrire avec elles dans ce type de rapport. Et pour cela, il faudrait les respecter. Et les respecter, c'est d'abord leur dire ce qui est possible.

Le Président la République nous a demandé d'indiquer aux organisations syndicales que tous les accords que l'Etat souscrira sous son magistère seront respectés. Mais, l'Etat ne souscrira un accord que s'il peut respecter cet accord-là.

Le cinquième principe, c'est de respecter l'état de droit. J'évoque ce principe pour que ce qu'on appelle des salaires qui ne sont pas payés pendant les jours de grèves ne soit pas perçu comme une sanction. Ce n'est pas une sanction. C'est la légalité. Lorsque le droit de grève est garanti, le droit syndical est garanti, mais le corollaire de cela c'est que les jours de grève dans l'Etat de droit ne sont pas payés. Ce n'est pas une sanction, ça c'est le respect strict de la légalité. Même s'il y a un préavis, même si la grève est légale, ce que disent les textes, que ce soit ici au Sénégal ou au niveau international, c'est que les jours de grèves

ne sont pas payés parce que, effectivement, c'est cette situation qui amène que les négociations sont facilitées, chacun a quelque chose à perdre ou à gagner, et c'est cette équilibre qui permet de trouver une solution aux problèmes qui se posent. Donc, là aussi nous l'avons indiqué de façon très claire aux organisations syndicales. C'est la position du Gouvernement.

En ce qui concerne maintenant la méthode conduite et l'état des négociations sur les questions avec les organisations syndicales, dès que le Gouvernement a été installé, le Président de la République nous a instruit de tenir une réunion de mise en cohérence des positions du Gouvernement sur les revendications des organisations syndicales. Le Premier Ministre a présidé une réunion dans ce cadre. Et, le 27 juillet 2012, le Gouvernement a créé les conditions de prises en charge des revendications syndicales. Dans ce cadre, il a été convoqué plusieurs rencontres avec les organisations syndicales pour l'élaboration et la validation d'un document de synthèses de l'ensemble des revendications parce que, actuellement, dans le secteur de l'éducation, nous avons plus de 50 organisations syndicales. On ne voulait pas avoir des négociations sectorielles et séparées avec chaque organisation syndicale, nous avons pensé que, pour la méthode, il fallait faire la synthèse de l'ensemble des documents de plateforme :

- Détermination d'un calendrier de travail ;
- séance de travail autour de 4 commissions :
 - une commission chargée des questions pédagogiques ;
 - une commission chargée des questions financières ;
 - une commission chargée des statuts et des carrières ;
 - Une commission chargée des questions sociales, d'habitats notamment ;
- élaboration et synthèse des rapports des commissions ;
- plénières de restitution du rapport général.

C'est ainsi que nous avons tenus l'ensemble de ces travaux, parce que pendant toute la période, on disait qu'il n'y a pas de réunion, en réalité, il n'y avait pas de plénière, mais ces 4 commissions se sont réunies entre le mois d'octobre 2012 et le mois de janvier 2013 et lorsque les commissions ont terminée leur travail, il y a eu une intercommission qui a fait la synthèse du rapport des 4 commissions et c'est sur la base de ce rapport d'intercommission que nous avons démarré les plénières de négociations avec les organisations syndicales.

Une première plénière s'était tenue le 13 février, au cours de cette plénière, le Gouvernement avait fait un certain nombre de propositions qui n'avaient pas agréé les organisations syndicales et nous avons tenus une autre plénière, le 29 mars. Au cours de cette plénière, le Gouvernement a avancé dans les propositions et vous savez la suite qui a été réservée, les organisations syndicales n'ont pas cru devoir poursuivre les négociations.

Maintenant, quel est l'état des principaux points de négociations ?

Il y a d'abord, la question de la validation des années de vacation et de volontariat.

Deuxième question : on a des difficultés ; c'est le relèvement de l'indemnité de logement et de l'indemnité de recherche et de documentation ;

Et, troisième point, c'est la question des passerelles.

Pour la dernière séance de négociation, les organisations syndicales étaient venues avec 11 points au niveau de leur plateforme minimale. Je peux dire que sur les 11 points les 8 ne posent pas de problème ; en principe, on a des solutions et on leur a indiqué cela. Les 3 qui posent problème, je vais revenir dessus.

Le 1^{er} donc, c'est la validation des années de vacation et de volontariat. Les organisations syndicales ont pensé, et à juste raison, que ces années devaient être validées dans le cadre de leur carrière. Le Gouvernement a, dans un premier temps, marqué son accord, pour une validation au 1/3 sans incidence financière et le Gouvernement, après, est revenu lors de la deuxième séance de négociations pour indiquer sa

disponibilité à valider au 2/3. Cela veut dire qu'un enseignant qui fait, par exemple, 9 ans de volontariat aura une ancienneté qui sera prise en charge pour 6 ans, dans le cadre de sa carrière. Mais, là où on n'a pas d'accord, c'est que les organisations syndicales veulent qu'il y ait un rappel financier. Lorsque nous avons fait les simulations au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, c'est 33 milliards pour une validation au 2/3, pour une validation au 1/3, je crois que c'est 20 milliards à peu près. Le Gouvernement a dit que ce n'est pas soutenable de valider ces années avec un rappel financier. Le Gouvernement a proposé qu'on puisse les valider sans rappel financier avec un différé au 1^{er} janvier 2014, cette proposition n'a agréé pas des organisations syndicales. Même avec une validation au 2/3 sans rappel financier, il y a un impact financier mécanique qui vient du fait que les gens auront une ancienneté tout de suite, cette incidence financière est de 1 milliards 600 millions de francs CFA, c'est cela la proposition du Gouvernement, une validation au 2/3, sans rappel financier, différée au 1^{er} janvier 2014 pour être prise en charge dans le cadre du budget 2014.

Les autres revendications ne sont pas soutenables pour nos finances publiques et pour les priorités que nous avons. Je dois indiquer que le budget 2013 que vous avez voté pour le Ministère de l'Education nationale se monte à 352 milliards de francs CFA, les 306 milliards de francs CFA sont des salaires, soit 87% du budget.

En ce qui concerne la question relative aux indemnités de logement, et à l'indemnité de recherche et de documentation, c'est une revendication de 2009, lorsque nous l'avons examiné l'incidence financière que me communique le Ministère des Finances est de 42 milliards de francs CFA, pour le corps enseignant. En considérant l'effet boule de neige que cela va entraîner au niveau des autres corps c'est près de 100 milliards de francs CFA, ce n'est pas soutenable pour le Gouvernement à l'heure actuelle. Donc, le Gouvernement a donné une fin de non recevoir à cette revendication. Le Gouvernement est en train de faire une étude sur le système de rémunération et de motivation des agents publics. Nous leur avons indiqué de différer l'examen de cette revendication aux conclusions de cette étude qui permettront de voir quelles sont les distorsions, quels sont les dérèglements qu'il y a dans la politique salariale et les niveaux relatifs des salaires pour essayer de trouver une

solution de rattrapage de l'ensemble des agents de l'Etat sur une période à déterminer. C'est là où nous en sommes sur cette question-là.

En ce qui concerne la question des passerelles, le Gouvernement a considéré que c'était une revendication qui était légitime, que des enseignants qui ont été recrutés avec le niveau du Bac ou Bac +2, aspirent à progresser dans leur carrière en ayant une formation continue, c'est une revendication légitime. Maintenant il fallait l'organiser par un décret. Dans un premier temps, le Ministère de l'Education nationale, en 2011, avait pris un décret pour organiser cette formation qui assure les passerelles professionnelles mais sans prendre en compte le fait que, sur le plan pédagogique, l'université est autonome, c'est un décret qui devait passer en assemblée de facultés, en assemblée d'universités avant d'être examinée. Il s'est posé des problèmes d'applicabilité de ce décret-là qui n'a pas été suivi d'effet. On était sur le point d'avoir un nouveau projet de décret, il était même préparé et sur le point d'être envoyé à l'assemblée de l'université mais, entre temps, il y a eu la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur qui a demandé de revoir les textes de l'université, le Ministère de l'enseignement supérieur a indiqué qu'on diffère l'examen du décret après avoir évalué les conclusions de la concertation sur l'avenir de l'enseignement supérieur. Mais, sur cette question-là, le Gouvernement n'a pas de problème.

Voilà les questions pour lesquelles il y a des difficultés sur la base des 11 points de la plateforme minimale, toutes les autres questions ne posent pas de problème majeur. Je pense que si on s'assoit, on pourra trouver des solutions. Il y a la surimposition, ils souhaitent qu'on reclasse ceux qui ont bénéficié des rappels en 2006, nous leur avons demandé de fournir la liste et en ce moment-là, les rappels d'impôts seront effectués par le Ministère des Finances ; il y a le paiement de l'indemnité de fin d'engagement des ayant causes, des enseignants contractuels décédés.

Là, le problème qui se pose, c'est surtout un problème de production de certificat d'hérédité, de certificat de décès, les gens ne sont pas toujours au courant des procédures et ce sont des procédures qui sont très longues, nous-mêmes, nous le savons, s'il y a des problèmes d'héritage,

en général, pour avoir le certificat d'hérédité, le certificat de décès ; quelquefois, il y a des mariages qui se font sans pour autant qu'il y ait un acte d'état civil, ce sont des procédures très longues, c'est ça qui le fait mais, le gouvernement leur dit : « si vous avez des cas, vous les présentez et ces ayant causes seront payés ».

Voilà à peu près là où on en est au niveau des points de revendications. Maintenant, il y a eu des questions conjoncturelles que vous avez, honorable député, soulevées dans votre question, ce sont la question des salaires et celle des indemnités. Sur cette question-là, le Gouvernement a été clair. Il n'est pas acceptable qu'un enseignant puisse travailler jusqu'à la fin du mois et ne pas percevoir son salaire et à temps. C'est ça la position du Gouvernement sur cette question-là. On ne peut pas justifier qu'un enseignant qui travaille jusqu'à la fin du mois, ne puisse pas recevoir son salaire. Maintenant, il y avait des difficultés qui étaient au fait que, entre la période de 1980 qui est évoquée et maintenant, beaucoup d'eau a coulé sous le pont. Les salaires de ceux qu'on appelle les corps émergents étaient décentralisés au niveau des Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) et au niveau des Inspections d'Académie (IA). Le paiement se faisait à ce niveau-là par des délégations de crédits qui étaient effectuées par la direction de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère vers ces structures déconcentrées de l'Education nationale. Les rapports avec les centres régionaux de finances, avec le trésorier, payeur régional ont posé beaucoup de problèmes.

Lorsque nous avons identifié ces problèmes, nous avons convoqué un atelier entre le 16, je crois, et le 20 janvier de l'ensemble des chargés des opérations comptables et financières des inspections, des quatorze inspections d'académies ; des gestionnaires du personnel des quatorze inspections d'académies. Au terme de cet atelier, nous avons travaillé avec eux sur une application orientée Web, interface Web pour traiter les salaires, qui permettent, au niveau déconcentré, de saisir l'ensemble des éléments de salaires mais qui sont visibles au niveau central qui peut engager les dépenses. Et, lorsque nous avons travaillé pendant ces cinq jours, nous avons doté aussi l'ensemble des gestionnaires d'un ordinateur portable et je dois l'indiquer, depuis que nous l'avons fait, au mois de janvier, nous n'avons pas de problèmes de retard de salaires dû

à une prise en charge de ces salaires-là parce que, au mois de janvier, dès que cela est fait, nous avons fait une délégation de crédits du Ministère vers les autres zones déconcentrées sur trois mois, pour janvier, pour février et pour mars. Au début du mois d'avril, nous avons refait une délégation de crédits qui couvre les salaires des mois d'avril, mai et juin ; et, au niveau du Gouvernement, le Chef de l'Etat nous a instruit aussi d'étudier avec le Ministère des Finances, le Ministère de la Fonction publique, la possibilité de payer les salaires des corps émergents en même temps que les autres salariés de l'Etat. Un groupe de travail a été mis en place autour du Ministère des Finances pour étudier toutes les conditions pour que les salaires puissent être payés en même temps que les autres ; à la limite, quitte à ne plus faire des délégations de crédits au niveau déconcentré mais à faire les engagements au niveau central. Donc, je voudrais dire que, sur cette question-là, la volonté politique est réelle, des actes ont été posés et nous pensons que nous trouverons des solutions sur cette question-là. Bien sûr, il peut y avoir, comme dans toute œuvre humaine, quelquefois des défaillances, mais c'est ponctuel.

A Dakar, sur deux mois, il y avait des problèmes de fichiers : on avait transmis un fichier sous format Word et la banque a dit qu'il préfère avoir le fichier sous format Excel, ce qui a entraîné un retard de cinq jours pour une catégorie de salariés au niveau d'une inspection d'académie donnée. Ce sont des choses qui sont dans l'ordre, qui peuvent arriver mais chaque fois que nous sommes saisis, immédiatement, nous prenons les dispositions pour que ces salariés-là soient payés. Cà, c'est sur la question des salaires. Donc, vraiment, il y a une forte volonté politique pour régler ce problème-là.

Sur la question des indemnités, c'est essentiellement celles liées aux examens du BFEM. Vous savez que, en 2012, on a organisé deux sessions du BFEM. Lorsque votre institution, en décembre 2011, votait le budget, l'Assemblée nationale ne pouvait pas imaginer que, en 2012, il y aurait des perturbations qui allaient conduire à deux sessions d'examen et renchérir les coûts d'organisation de ces examens. C'est ainsi que, en 2012, lorsque nous sommes arrivés au mois d'avril, il fallait payer les indemnités ; il y avait que pour la première session du BFEM qui était couverte, nous avons été transparents vis-à-vis des

organisations syndicales, nous leur avons dit que les indemnités de la première session peuvent être couvertes par le budget de 2012 et, en ce qui concerne la deuxième session, nous allons les couvrir sur le budget de 2013.

Donc, là aussi il y a des difficultés qu'il ne faut pas nier, qui sont quelquefois dues au fait que les agents qui traitent ces questions ne sont pas toujours au fait de la sensibilité de cette question et quelquefois les enseignants eux-mêmes lorsqu'ils finissent les examens, ils rentrent chez eux avec les feuilles de déplacement qu'ils déposent en retard.

Voilà, il y a un certain nombre de problèmes matériels qui se pose. En fait, au début du mois de janvier 2013, nous avons demandé aux inspections d'académie, sur les crédits de 2013, de payer la deuxième session du BFEM de 2012. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, je crois que, au niveau de la Loi de Finances, nous avons fait la demande auprès du Ministère des Finances pour que des crédits supplémentaires nous soient donnés, puisque nous avons payé la deuxième session du BFEM sur les crédits de 2013.

Là aussi, pratiquement, tout à été couvert ; mais, une fois qu'on a payé les derniers chiffres qu'on a indiqués, il y a eu d'autres enseignants qui ont encore déposé des feuilles de déplacement. En tout cas, il y a eu des problèmes de réconciliation entre les sommes qui font qu'il y a des montants de dix millions qui restent je crois dans deux Inspections d'Académie. Mais là aussi, nous avons décidé de prendre les devants.

Maintenant, vous avez évoqué une expérience de système d'avance de trois mois de salaire pour tout enseignant, je ne pense pas que ce soit possible du point de vue, d'abord, des règles qui régissent les finances publiques, parce que le principe du salaire c'est que ce dernier est payé après le service fait. D'un autre côté, comme je l'ai indiqué ici au niveau de l'Etat, nous devons, lorsque nous prenons une décision, pouvoir la généraliser à l'ensemble des agents de l'Etat. Si nous devons prendre le système d'avance de salaires de trois mois pour permettre à un enseignant de pouvoir s'installer après son affectation, nous devons

pouvoir le faire pour les sous-préfets, pour les militaires, pour les médecins et pour tout le monde. Le Ministre des Finances me souffle que si on le fait, c'est 150 milliards de francs CFA.

Mais, le système mis en place actuellement, normalement si un Enseignant est affecté et fournit son dossier administratif dès qu'il est affecté, la prise en charge salariale se fait à la fin du mois ou bien au plus tard le mois suivant. Donc, à ce niveau-là, je ne pense pas qu'il puisse y avoir des problèmes. Maintenant, les perspectives je les ai indiquées, c'est extrêmement difficile actuellement de gérer un système avec près de 59 organisations syndicales, on ne sait pas qui représente quoi, parce que les élections de représentativité, dans notre pays, c'est au niveau des centrales, ce n'est pas au niveau des syndicats.

Nous avons demandé une modification de la loi pour pouvoir faire des élections de représentativité qui nous permettront de mieux structurer et d'encadrer le dialogue social avec les organisations syndicales et comme je l'ai indiqué, nous comptons mettre en place, avec les organisations syndicales, un dispositif de dialogue constructif autour pas seulement des revendications mais des questions qui préoccupent l'école sénégalaise et, ensemble, trouver des solutions parce que ce sont des acteurs et des partenaires de l'école.

Nous avons une table de concertation avec elles aussi bien dans le cadre des programmes sectoriels qu'autour du comité national du dialogue social où le sous comité en charge de l'éducation a été mis en hibernation depuis un certain nombre d'années. Nous avons réunis le bureau pour redynamiser le sous comité du dialogue social pour le secteur de l'éducation et c'est cela que nous voyons à peu près comme perspective. Mais, il se pose aussi un problème de formation des acteurs syndicaux ; il faudrait intégrer, dans le dispositif de formation des inspecteurs d'académie et des chefs d'établissement, un module de prévention et de gestion des conflits, qui permet de régler un certain nombre de question.

Voilà, Honorables députés, un certain nombre de questions sur lequel je voudrais réagir.

Je vais aussi vous donner un certain nombre d'informations sur la notion de permanents, parce que vous avez indiqué que, à l'époque, il y avait 10 enseignants qui étaient affectés au Ministère de la Fonction publique et au Ministère des Finances pour pouvoir faire le suivi des dossiers des enseignants au niveau de ses deux départements ministériels, effectivement cela a été fait. Quand cela a été fait, il n'y avait que quatre organisations syndicales, il y avait le SNEL, le SYPROS, l'IDEN et le SUDES. C'est la raison pour laquelle avant de prendre un certain nombre de décisions, on doit essayer de voir si la décision peut être impersonnelle et intemporelle. Lorsque nous sommes engagés dans cette dynamique de permanents syndicaux que l'Etat paie, mais qui sont à la disposition des syndicats pour s'occuper des dossiers des enseignants, c'était facile de le faire, car il y avait quatre organisations syndicales.

Aujourd'hui, nous avons 93 permanents syndicaux qui ont été répertoriés dans les fichiers du ministère de l'Education nationale. A l'époque, on n'avait pas défini les critères par lesquels on doit à un syndicat un permanent, deux, trois ou quatre permanents. Avec la politisation du système, le nombre de permanents était alloué à la tête de l'organisation syndicale et selon les rapports qu'on avait avec ce syndicat-là ; bien sûr, ce n'est pas viable.

93 répertoriés ! Quand on a fait l'audit nous nous sommes retrouvés à peu près à 150 permanents syndicaux, est-ce que c'est soutenable par le système pendant qu'il y a des élèves qui n'ont pas d'enseignants ? Nous avons demandé aux organisations syndicales d'observer une pause sur cette question-là, parce que lorsque nous sommes venus, il y avait plusieurs demandes de remplacement de permanents ou de nouvelles organisations syndicales qui se sont créées, qui nous envoient une liste de 10 permanents. Depuis lors, nous n'avons signé aucun ordre de service pour mettre un permanent à la disposition d'une organisation syndicale ; nous leur avons demandé d'observer une pause, d'avoir une rencontre pour voir quels sont les critères sur lesquels nous devons nous baser pour mettre en place des permanents syndicaux et comment nous devons utiliser ces permanents syndicaux, parce que d'un côté, on nous dit que les organisations syndicales doivent avoir des permanents syndicaux pour s'occuper des dossiers des enseignants, de l'autre côté,

quand les dossiers sont en retard, on dit à l'Etat que « vous n'avez pas fait votre travail », nous devons nous réunir ensemble pour voir comment organiser ces permanents syndicaux et quelles sont les obligations qui pèsent sur les uns et les autres. Nous essayons de prendre des décisions en ayant en vue leur soutenabilité à long terme et ne pas connaître les erreurs qui ont été commises dans le passé. Dans cet exercice-là, vous le savez, l'Etat a une obligation de vigilance. On dit que « Dakar ne dort pas » mais, l'Etat ne dort pas aussi. Pour les politiciens qui veulent profiter de la situation et qui ont des rapports avec certaines organisations syndicales ou certains dirigeants - ce n'est pas la majorité des dirigeants syndicaux- sur cette question-là, l'Etat restera vigilant et l'Etat sera ferme, si une situation veut être utilisée non pas pour l'intérêt des enseignants mais, à d'autres fins.

Je voudrais, Monsieur le Président, pour terminer revenir sur un courrier que je vous ai envoyé, que j'ai envoyé aux honorables députés, c'est à propos de la semaine nationale de l'école de base, organisée du 1^{er} au 08 juin.

Nous avons voulu, à travers cette semaine et sa thématique, contribuer à forger ce que nous appelons l'école de la communauté, par la communauté, dans la communauté et pour la communauté et le thème de cette année, c'est : « Retour au royaume d'école, la communauté se souviens et se mobilise ». En choisissant ce thème, ce que nous souhaitons, c'est que les enfants qui, aujourd'hui, sont dans les écoles primaires puissent s'inspirer du parcours de certains illustres devanciers et d'avoir aussi une mobilisation de la Communauté autour de l'école. C'est la raison pour laquelle, nous avons retenu, pendant cette période, que les anciens élèves, les anciens maîtres attachés à une école ou les parents d'élèves, chacun puisse retourner à son école de base, le 08 juin à 10h. Le Président de la République a accepté d'aller dans son école primaire soit à Foundiougne ou à Fatick, parce qu'il a commencé le cursus, je crois, à Foundiougne pour terminer à Fatick ou bien les deux à la fois. J'ai eu l'honneur d'avoir l'accord de votre illustre Président, le Président de l'Assemblée nationale, qui m'a dit qu'il doit être en voyage le 08 mais, il fera tout pour retourner à Keur Madiabel, à son école